

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 72/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue des archers – EUROVIA STR

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 14/03/2022 – de M. LEMORT Guillaume – Sté EUROVIA STR – agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et réalisation de places de stationnement – chemin des archers.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, chemin des archers, pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et réalisation de places de stationnement, du 16 mars au 08 avril 2022.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. LEMORT Guillaume - Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE – e-mail : guillaume.lemort@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 14 mars 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 14 mars 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

